dans un lointain plus ou moins obscur, il se décidera vite contre le vote qu'il abandonnra.

Il y aura, me dira-t-on, des exceptions, et l'on aura le droit de faire valoir certaines excuses, je l'admets; et alors l'intérêt particulier de l'électeur sera sauvegardé. Mais, en se plaçant au point de vue général, on voudra bien admettre aussi qu'il importe de connaître l'opinion de cet électeur; qu'elle doit contribuer, comme celle de tous les autres citoyens, à former l'opinion général'; et que, pour peu que ces exceptions soient nombreuses, ce qui ne peut manquer dans un temps où les affaires se traitent de jour en jour à de plus grandes distances, il arrivera que l'opinion prétendue générale sera fort loin de représenter le faisceau des opinions particulières et que, par conséquent, elle sera faussée.

Je serais donc d'avis d'admettre le vote par lettre, qui me paraît concilier, dans une certaine mesure, l'intérêt particulier de l'électeur, avec l'intérêt général. Il me semble qu'il ne devrait pas être difficile de trouver un moyen pratique. Que me demande-t-on quand je vais voter? Simplement ma carte d'électeur et mon bulletin. J'exibe la première et je remets le second au président qui le dépose lui-même dans l'urne. Hé bien! Si je suis absent de chez moi, dans une enveloppe scellée et même recommandée si vous voulez, adressée au maire de ma commune ou de mon quartier, et portant sur l'adresse quelque chose comme cette mention :

« Pour être ouverte, par le président le jour du scrutin », j'envoie ma carte d'électeur et mon bulletin plié en quatre. Le jour du vote, le maire remet l'enveloppe scellée au président (si ce n'est pas lui-même qui préside). Le président, après avoir fait remarquer que les scellés sont intacts, l'ouvre en présence du comité et des électeurs présents en retire ma carte et mon bulletin et le reste se passe comme si j'y étais moi-même.

La seule chose qui me semblerait alors nécessaire, ce serait que les municipalités fissent remettre à domicile les cartes électorales assez tôt pour qu'elles puissent être envoyées aux intéressés et revenir à temps pour le vote.

Je donne cette idée pour ce qu'elle vaut, mais je n'y mets pas d'amour-propre; si elle ne vaut rien, qu'on la laisse, et qu'on en trouve une meilleure, et je l'adopterai. Je ne veux insister que sur le principe: Autoriser le vote par lettre. LUBIN-DELAFOREST.

LA SOIE ET LE COTON
AU TONKIN

Après le riz, les principaux produits que le Tonkin est apte à produire en grande quantité et à exporter ou utiliser sur place sont la soie et le coton. Actuellement, le Tonkin produit en moyenne 170,000 kilogrammes de soie grège dont un douzième seulement est exporté en France. D'après la direction des douanes, la plus grande partie des soies grèges du Tonkin est exportée à Hong-Kong pour y prendre l'étiquette de la soie de Chine et être ensuite expédiée en Europe sous le couvert de cette provenance

Le Tonkin et le nord de l'Annam peuvent produire de grandes quantités de soie, et les indigènes sont très disposés à s'adonner à cette industrie, qui leur est familière. En ce qui concerne le coton, la plupart des provinces du Tonkin offrent des surfaces plus ou moins considérables propres à cette culture. Toutes les espèces de coton viennent bien au Tonkin, et il suffira d'avoir de bonnes graines pour avoir d'excellents produits. Mais le coton que cultivent actuellement les indigènes ne donne qu'un brin court, peu propre à la filature.

Le coton du Tonkin est surtout acheté par les Chinois qui s'en servent pour ouater les vêtements qu'on porte dans le nord. La ouate fournie par le coton du Tonkin est, paraît-il, fort appréciée pour cet emploi spécial. Dans le pays, on ne file et on ne tisse qu'une petite quantité de coton. Celle qui est exportée ne dépasse pas, pour le Tonbin, 300,000 kilog., au prix moyen de 1 fr. 13 le kilogramme après égrenage. L'Annam n'a exporté en 1891 que pour 90,000 fr. de coton égrené. On voit qu'en ce moment la production et l'exportation sont très faibles; néanmoins, il n'est pas douteux que le coton doit être placé au premier rang des cultures industrielles qu'il y a lieu de développer au Tonkin et en Annam.

NOUVELLES DU JOUR

La question du Panama

Paris, 19 juin. — Un journal annonce que la Commission d'enquête se réunira mercredi ou jeudi. Nous pouvons affirmer qu'aucune convocation n'a été adressée aux commissaires.

Le même journal a dit que M. Clausel de Coussergues devait rentrer aujourd'hui lundi. Il ne reviendra de Vichy qu'après-demain au plus tôt.

Quant au rapport Vallé, il est moins assuré qu'on ne croit et il y a lieu de croire qu'il ne sera pas déposé de sitôt.

Dans tous les cas, ce sera de manière discrète.

Enfin, la séance d'aujourd'hui, si elle remet le Panama sur le tapis, permet de croire que la commission d'enquête, si elle se réunit, ne le fera pas avant la fin de la semaine.

Le meurtre de M. Grosgurin au Siam

Paris, 19 juin. — La légation de Siam est avisée de Bangkok que son gouvernement n'a encore reçu aucune information relative au meurtre de M. Grosgurin.

Le gouvernement siamois déclare qu'il a tout lieu d'espérer que les faits allégués sont inexacts et le prince Devawongse ministre des affaires étrangères, ajoute que si malheureusement, ils se confirmaient, réparation complète serait due, mais il insiste pour qu'aucune opinion hâtive ne soit formée.

Les droits de douanes, sur l'avoine, l'orge et le maïs

Paris, 19 juin. — La commission permanente du conseil supérieur de l'agriculture, consultée sur l'opportunité de la suspension provisoire de tout ou partie des droits de douane sur l'avoine, l'orge et le maïs refuse à l'unanimité moins deux voix, toute suspension.

Elle a décidé de faire placarder, dans les communes, une circulaire indiquant le moyen de suppléer au manque de fourrage causé par la sécheresse.

Le czarewitch en Angleterre

Londres, 19 juin. — On confirme, dans les cercles officiels, que le czarewitch viendra représenter la famille impériale de Russie au mariage du duc d'York avec la princesse May.

C'est la première fois que le grand duc héritier viendra à Londres.

Pendant son séjour, il habitera à Malborough House, chez le prince et la princesse de Galles.

L'épidémie cholériforme

Montpellier, 19 juin. — Hier, deux décès cholériques se sont produits ici. Les inhumations ont eu lieu dans la nuit.

Aujourd'hui, à midi, on a constaté trois décès. Les inhumations ont eu lieu immédiatement.

Le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets pour les propager sans retard, les deux formules du docteur Brouardel,

La sécheresse en Angleterre

Londres, 19 juin. — Les résultats de la sécheresse prolongée se font sentir aux Halles centrales. Les chambres à air réfrigérante regorgent de viande.

Une grande quantité a été saisie par les inspecteurs comme malsaine, notamment des centaines de brebis tuées venant de la Hollande où les agriculteurs n'ont pas de fourrages pour les nourrir.

Dans le pays de Galles, la plupart des carrières sont fermées, les ouvriers manquant d'eau. Les carrières de Bathesda ont de même cessé tout travail.

L'état de Cornélius Herz

Paris, 19 juin.— Le gouvernement français a reçu le rapport du docteur Raynold Russel, chargé par M. Asquitch, ministre de l'intérieur d'Angleterre, de procéder de nouveau à l'examen médical de Cornélius Herz.

Ce rapport constate que l'état de maladie de Cornélius Herz ne permet pas de transporter celui-ci devant le tribunal de Bow-Street pour y entendre une demande d'extradition formulée contre lui par le gouvernement français.

Le rapport ajoute même que Cornélius Herz n'est pas en état d'être transporté d'une chambre dans une autre.

Le budget de l'instruction publique

Paris, 19 juin. — On a distribué aujourd'hui le budget de l'instruction publique pour 1894.

Il s'élève à 180,091,055 francs, soit 5,998,085 francs de plus que le budget de 1893.

Entre socialistes

Paris, 19 juin. — Le gouvernement a été informé hier que divers comités socialistes militants de Paris et des départements vont envoyer et publier une adresse aux socialistes allemands pour les féliciter de leur succès aux élections du Reichstag.

La date des élections

Paris, 19 juin. — Le *Temps* dit en présence des fausses nouvelles mises en circulation au sujet de l'époque du renouvellement de la Chambre :

Nous croyons devoir dire que les intentions du gouvernement ne sont nullement modifiées et que c'est toujours à la date déjà indiquée par nous du 20 août que les élections législatives auront lieu.

La *Liberté* contient dans d'autres termes la même note officieuse.

Officier juif converti

Le *Nouvelliste de l'Ouest* annonce la mort d'un lieutenant du 65e de ligne, à Ancenis, M. Cahen, officier estimé et aimé, mort à 31 ans.

M. Cahen, de religion israélite, a reçu le baptême la veille même de sa mort.

La santé de M. Carnot

Paris, 19 juin. — Le président de la République continue à aller mieux, mais il faut encore de grands ménagements.

Mort de Mgr Soubirane

Perpignan, 19 juin. — Mgr Soubirane, âgé de 63 ans, archevêque de Césarée, et ancien évêque de Belley, est mort hier dans sa ferme près de Ceret, où il habitait depuis quelque temps.

Le procès des Arméniens à Constantinople

Londres, 19 juin. — Le correspondant du *Daily News* à Constantinople dit que le procès des prisonniers arméniens est terminé. Dix-sept accusés, dont Thoumayen et Kayavan, professeurs au collège de Marsivan, sont condamnés à mort; 6 sont condamnés à 15 ans de prison; 18 à des peines variant de sept à dix ans de prison; 15 ont été acquittés.

L'incident franco siamois
Proposition d'arbitrage refusée

New-York, 19 juin. — Une dépêche de Washington au *New-York Herald* annonce que le roi de Siam a demandé au gouvernement des Etats-Unis de vouloir bien servir d'arbitre dans le différend entre la France et le Siam, au sujet de la question du Mékong. Le gouvernement américain a refusé.

Situation météorologique. — Roubaix, 20 juin. — Hauteur barométrique 757. Température :
A sept heures du matin 18 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 24 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 21 degrés au-dessus de zéro

Quand sur l'exquis Congo le vrai poëte écrit,
Sa plume se retrempe aux sources de l'esprit.
34932d

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

L'incident Coupez-Deschamps. — Nous avons reçu la lettre suivante de M. H. Deschamps :

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» J'apprends avec stupéfaction par votre grande édition de ce soir, que j'aurais refusé de constituer des témoins et de rendre raison à M. Coupez, d'un article soi-disant injurieux pour lui, paru dans le *Roubaisien* de samedi dernier.

» J'ai bien reçu la visite de MM. Duburcq et Duquennoy qui, *en leur nom personnel* m'ont sommé de constituer des témoins ou de retracter les phrases suivantes de l'article intitulé : *La reculade*.

« Trois conseillers municipaux écœurés par ces actes » honteux, exprimaient par lettre publique tout le dé» goût qu'ils en ressentaient.

» On ne peut que regretter que ces conseillers n'aient » eu le courage civique de faire leurs déclarations au » sein de l'assemblée communale dont ils font partie. »

» N'apercevant, dans ces lignes, que je trouvais au contraire bienveillantes, rien qui put justifier la démarche de MM. Duburcq et Duquennoy, je me suis refusé à rien en retrancher, les invitant s'ils ne comprenaient pas à se les faire expliquer par leurs amis.

» Je n'avais pas à répondre autrement à une démarche aussi déplacée que ridicule.

» Rien n'indiquait que cette démarche fut faite pour le compte de M. Coupez *dont le nom n'a même pas été prononcé*.

» Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués. » HENRI DESCHAMPS.

» Roubaix, le 19 juin 1893. »

— Nous recevons, au dernier moment, la nouvelle lettre suivante qui rouvre l'incident :

« Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

» M. Deschamps vous a fait parvenir une lettre dénaturant à dessein le compte-rendu de notre mission pour notre ami Ad. Coupez, compte-rendu que nous maintenons entièrement. Nous protestons contre le manque de loyauté et de franchise de M. Deschamps.

» Nous comprenons la valeur des phrases et nous savons lire entre les lignes tout aussi bien que l'agent d'affaires de la rue des Fabricants. Nous constatons qu'après l'insulte l'homme se dérobe. C'est complet.

» Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

» ALFRED DUBURCQ,
» J.-B. DUQUENNOY. »

Le prix de la viande. — La Mairie vient de faire afficher un avis par lequel il est porté à la connaissance des habitants que le prix du bétail s'est abaissé de 50 à 60 0[0, par suite de la sécheresse et du manque de fourrages.

M. le Maire estime, dans ces conditions, que le prix de la viande doit être réduit dans des proportions sensibles et il invite les bouchers de la ville à opérer cette réduction *immédiatement*, sous peine de se voir appliquer la taxe.

La taxe sur les vélocipèdes. — Un avis de la Mairie rappelle aux possesseurs et loueurs de vélocipèdes que la déclaration, qu'ils sont tenus de faire en vertu de la loi du 28 avril 1893, doit être effectuée avant le 29 juin courant, au Secrétariat de la Mairie

Passé cette date, les taxes seront doublées pour les éléments imposables qui n'auront pas été déclarés ou qui feront l'objet de déclarations tardives.

Une distinction. — Nous apprenons que M. Fénelon Jacquemain, directeur de l'*Union des Trompettes* de Roubaix, vient d'obtenir du comité supérieur de l'Académie artistique, scientifique et littéraire du Hainaut, le grand diplôme d'honneur et une médaille de première classe pour sa composition des morceaux exécutés au concours du Cateau. En outre M. Jacquemain est nommé membre titulaire de l'Académie du Hainaut.

Le pèlerinage de Roubaix-Tourcoing à Montmartre. — Dans un discours prononcé naguère en l'église Saint-Sépulcre, à l'occasion de la fête organisée par les pèlerins de Rome, M. l'abbé Garnier avait parlé du projet d'un pèlerinage de la France catholique à la basilique de Montmartre, à Paris, qui doit avoir lieu le 6 août prochain.

Le prédicateur est venu à Roubaix dans l'intention d'organiser cette pieuse manifestation, en ce qui concerne notre ville. Il a, à cet effet, donné trois conférences, dans l'après-midi de lundi, au Cercle de la Concorde, rue Pellart : la première, à deux heures et demie, au clergé, dans la chapelle; la deuxième, à quatre heures trois quarts, aux dames, dans la salle des fêtes; la troisième, à six heures et demie, aux hommes, dans la cour de l'établissement.

Le même sujet a fait exclusivement, mais avec quelques variantes, le fond de ces conférences successives. Nous allons les reproduire en substance.

La conférence réservée au clergé. — Des vicaires de toutes les paroisses, des aumôniers, des professeurs de l'institution de Notre-Dame-des-Victoires, et le R. P. Pascal assistaient à cette conférence. M. l'abbé Garnier, rappellant le grand mouvement de la France vers le Sacré-Cœur, ajoute que Roubaix voudrait se faire représenter à Montmartre, le 6 août prochain.

Cette démarche sera tout à la fois nationale, sociale et religieuse. En allant au Sacré-Cœur, à Paris, continue l'orateur, nous continuons d'accomplir le pèlerinage de Rome,

« Pendant de longs siècles, notre pays avait conservé sa foi, sa vitalité chrétienne, et N. S. craignant de voir périr sa fille aînée, a poussé la condescendance jusqu'à nous donner les moyens de les entretenir. C'est alors qu'il a déclaré qu'il n'y avait de salut pour la France que dans la dévotion à son Sacré-Cœur.

»Aussi désirait-il que la nation se consacrât à lui, d'une manière particulière, en érigeant une église à Paris, en la lui dédiant, et en plaçant l'image de son Sacré-Cœur sur notre drapeau national.» Tel est le sujet que M. l'abbé Garnier va traiter dans ses conférences.

« Dieu ayant été oublié pendant cent ans, les patrons, comme les ouvriers, n'ont plus vu que leurs droits, et oublié leurs devoirs réciproques. Le septième commandement nous dit : « Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient ».

» Tous les patrons ont-ils toujours accordé aux ouvriers le salaire qu'ils méritaient ? De leur côté, tous les ouvriers ont-ils toujours donné à leurs patrons la somme de travail qui leur était due ?

« Ah ! si nous avions écouté la voix de l'Eglise, nous aurions continué de marcher dans la voie du progrès chrétien, sur laquelle, dès les premiers siècles, elles avait lancé la société.

»Tant que l'homme observe les commandements de Dieu, continue l'orateur, la société prospère; quand il les néglige, la société décline; quand il les abandonne, la société périt.

« Fidèles aux sentiments généreux que nous a légué notre premier ancêtre, le premier Français, sur le champ de Tolbiac, nous voulons que le Dieu de Clovis soit encore le Dieu protecteur de tous les vrais Français. C'est pourquoi nous aimerions qu'à l'ombre du drapeau tricolore vinssent se grouper un grand nombre de patriotes, pour témoigner au Sacré-Cœur qu'ils veulent le relèvement de leur pays par la religion. »

M. l'abbé Garnier a ajouté que le grand pontife, qui gouverne l'Eglise en ce moment, a tout récemment montré dans sa fameuse encyclique « *De conditione opificum* », le travail à entreprendre pour la réformation sociale, laissant à la propre initiative des fidèles le choix des meilleurs moyens pour atteindre le but.

Le premier de ces moyens est assurément la dévotion au Sacré-Cœur, et le pèlerinage de Montmartre en sera une éclatante affirmation.

Cette première conférence a pris fin à trois heures et quart.

La conférence réservée aux dames. — C'est en présence de trois cents dames et jeunes filles que M. l'abbé Garnier a pris la parole.

Le conférencier annonce que Tourcoing est tout prêt à participer au pèlerinage de Montmartre, pour faire cause commune avec Roubaix. Il explique que la dévotion au Sacré-Cœur se présente sous un triple point de vue, historique, économique, et catholique.

Après plusieurs digressions des plus intéressantes, le prédicateur conclut en donnant rendez-vous à toutes les dames de Roubaix, sur la butte Montmartre, pour y fêter le jubilé du Pape.

La conférence pour les hommes. — On peut évaluer à près de huit cents environ le nombre des hommes, de tout âge et de tout rang, qui s'étaient rendus à l'invitation de M. l'abbé Garnier.

L'orateur salue en leurs personnes la ville chrétienne, qui s'est illustrée avec Tourcoing, en tenant la tête de la France dans le pèlerinage à Rome.

Ici M. l'abbé Garnier traite plus spécialement de la question sociale, compliquée de la question ouvrière.

Il explique que N.-S. a donné aux hommes, pour résoudre la première de ces questions, qui contient l'autre en elle-même, cinq moyens, dont deux pour agir du côté du ciel, deux pour agir du côté de la terre, et un qui résume les deux autres, c'est-à-dire la pénitence, la prière, l'évangile, la charité et l'eucharistie.

Il ajoute, d'après une belle parole de Saint-Augustin, qu'il n'y a jamais eu que deux courants dans le monde : « l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu. »

Le conférencier reprend ensuite les observations présentées déjà tant à la conférence des ecclésiastiques qu'à celle des Dames de Roubaix.

Après une péroraison éloquente, l'assemblée vote à l'unanimité le pèlerinage de Montmartre puis elle se sépare aux cris trois fois répétés de : vive le Sacré-Cœur. Nous devons du reste ajouter que les dames avaient également, et aussi à l'unanimité, acclamé le pèlerinage de Montmartre.

L'Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires tenait, lundi, sa 14e réunion annuelle. Jamais réunion ne fut plus nombreuse ; il est vrai que c'était la dernière fois qu'on se réunissait dans les locaux de la rue du Collège : chacun tenait à donner à ce cher collège un dernier témoignage de reconnaissance.

A onze heures et demie, la messe, célébrée par M. l'abbé Jules Vernier, nouveau prêtre, réunissait les anciens élèves dans cette chapelle à laquelle se rattachent de si précieux souvenirs.

Pendant la messe, le *Panis Angelicus*, de Dubois, et l'*Inviolata*, de Panseron, ont été interprétés avec art. La cérémonie religieuse s'est terminée, comme de coutume, par la recommandation des défunts et le chant du *De Profundis*.

Puis eut lieu ce qu'on peut appeler « la revue » : anciens professeurs et anciens élèves se promenèrent ensemble dans les classes, les études et les récréations, aimant à se rappeler le passé. Après l'assemblée générale où l'on put constater la prospérité de l'Association, la cloche, cette cloche à laquelle on a tant de fois obéi, invitait les convives à sa rendre dans la salle du banquet.

Ce qui frappait tout d'abord en entrant, c'était la statue de N.-D. des Victoires, qui dominait dans le fond au milieu de faisceaux de drapeaux aux couleurs pontificales et nationales. Inutile de dire qu'une franche gaîté et une cordiale familiarité n'ont cessé de régner dans l'immense réfectoire.

Au dessert, M. Stéphane Wibaux, vice-président de l'Association, a porté un toast à M. le principal et a fait ressortir dans une vibrante allocution son dévouement à l'œuvre du nouveau collège.

M. le chanoine Chabé a ensuite pris la parole et, avec une rare éloquence, a remercié les Roubaisiens de leur générosité, il a alors esquissé à grands traits l'histoire du collège, et après avoir fait de touchants adieux à cet établissement, il s'est écrié qu'après tout ce n'est que la fin d'un bail et que l'œuvre du collège, grâce aux Roubaisiens, est toujours prospère et prospèrera toujours.

Une vraie joute de toasts s'engage alors, où la note gaie domine. Une symphonie intitulée « les adieux du collège » et quelques déclamations ont provoqué de chaleureux applaudissements.

Enfin le toast final est porté par M. Edouard D'Halluin à Léon XIII, pape des ouvriers, toast suivi d'un enthousiaste vivat. En somme précieuse et douce journée pour les anciens professeurs et élèves.

La question du théâtre, nous parlons bien entendu des représentations de l'Hippodrome, nous paraît être aujourd'hui résolue. On sait que des ouvertures avaient été faites à la municipalité de Lille qui n'y a pas répondu, en même temps que le nouveau directeur du théâtre de Gand, M. Coulon, demandait à la société de l'Hippodrome à donner des représentations hebdomadaires, le jeudi, dans son immeuble, moyennant l'attribution de la subvention municipale.

Aujourd'hui c'est chose faite, la troupe lyrique de Gand viendra comme les années précédentes donner des représentations de grand-opéra et d'opéra-comique sur notre première scène, et nous croyons savoir aussi, que la troupe dramatique du théâtre Minard, de Gand, viendra également de temps à autre nous donner des représentations composées de comédies et de vaudevilles.

Pour en revenir aux représentations lyriques, il ne nous paraît pas impossible que le public applaudisse cet hiver à Roubaix, outre les grands opéras du répertoire, *Lohengrin*, de Wagner, *Werther*, de Massenet et peut-être le *Falstaff*, de Verdi, qui sera monté à Gand et que le directeur aura certainement le bon esprit de jouer également à Roubaix.

Les courses vélocipédiques de Saint-Amand. — Dans les courses vélocipédiques qui ont eu lieu dimanche dernier à Saint-Amand, nous relevons les succès suivants obtenus :

Quatrième course : Régionale, seniors, 3.000 mètres à parcourir. 1er prix, M. Courbe-Doutrelon, Lille; 3e prix, M. Dutriez, Tourcoing.

Cinquième course : Régionale, vétérans: 2.000 mètres. 1er prix, Carmon, Lille, 4'6"; 2e, Cleton, Roubaix, 4'7"; 4e, Catiens de Roubaix, 4'11".

Septième course : 6 obstacles. 2e prix, Desreumaux, Lille; 3e, Delvoye, Tourcoing.

Les grèves. — La journée de lundi a été marquée par une rentrée partielle de cinq ouvriers, au tissage de M. Vernier-Delaoutre, rue du Pays.

Chez M. Dufossez, rue du Fontenoy, les 17 ouvriers fondeurs continuent la grève.

Le nombre total des grévistes dans ces deux établissements est de cent deux.

Une scène de désordre, par les socialistes, rue Saint-Georges. — Lundi soir, vers dix heures trois quarts, une bande d'une quinzaine de jeunes gens, tous socialistes, débouchaient rue Saint-Georges en chantant les refrains connus et s'arrêtèrent devant l'estaminet Saint-Georges, tenu par M. Vandeputte, où se trouve le siège des Patriotes.

Ils entrèrent dans l'établissement en criant : « vive la sociale, les sans-patrie, le drapeau rouge, à bas Reboux ! » Après avoir pris une consommation, la bande, chercha à s'esquiver sans payer mais le patron arriva à temps pour saisir l'un des jeunes gens qui paya.

Aussitôt sortit, la bande fit à nouveau irruption dans le café voulant tout casser. Les chaises furent jetées pêle-mêle, une vitre brisée et un store arraché. Comme la scène menaçait de s'aggraver, la police fut mandée.

Entre temps, des consommateurs s'étaient interposés et avaient dégagés M. Vandeputte et sa demoiselle, à qui les consommateurs récalcitrants voulaient faire un mauvais parti.

A l'arrivée de la police, les jeunes gens prirent la fuite, mais l'un d'eux pût être néanmoins arrêté. C'est un boulanger du nom de Dubly. Il a été écroué à la prison centrale. Un sieur Pollet, qui serait dit-on, le principal auteur de la scène, est activement recherché.

Une rixe aux Hautes-Voies. — Le bruit s'est répandu lundi matin, à Roubaix, que des ouvriers, en se rendant à leur travail, avaient trouvé couché, près de la barrière du chemin de fer, rue d'Oran, un homme, la figure couverte de coups, et ne donnant plus signe de vie. Renseignements pris, voici ce qui se serait passé :

Dimanche soir, vers onze heures, deux amis habitant rue Delespaul, maisons Jacquart, revenaient de la « ducasse » de Wattrelos et arrivaient aux Hautes-Voies, lorsqu'ils furent arrêtés par des douaniers. L'un d'eux Théophile Vanlempot prit la fuite, l'autre Alphonse Van Eckout, jeune homme de 28 ans, dit aux douaniers : « Vous m'. . . , fichez-moi la paix », et il alla même jusqu'à les violenter. Une lutte s'engagea, au cours de laquelle, d'après le dire de Valenput, les douaniers auraient roué de coups son ami.

Van Eckout, qui était en état d'ébriété tomba sur la route, et s'endormit il ne fut réveillé que lundi matin vers cinq heures par des ouvriers qui se rendaient à leur travail.

M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, informé de cet incident, ouvrit une enquête, où il apprit de M. Louis Dufermont, cabaretier, que deux individus avaient eu une discussion la veille, vers onze heures du soir, avec des douaniers et que cette discussion avait dégénérée en rixe.

Le magistrat interrogea Van Eckout, mais ce dernier ne put lui expliquer ce qui s'était passé le dimanche soir. Ses blessures, qui sont sans gravité, nécessiter ont seulement quelques jours de repos.

M. Montaigne, médecin, lui prodigua ses soins et M. Chapé le fit transporter sur une civière à l'Hôtel-Dieu.

Vol à l'Ecole de natation. — Dimanche soir, vers sept heures, un contremaître de tissage de Tourcoing, M. Désiré Derolez, âgé de 37 ans, demeurant rue Saint-Pierre, s'était rendu à l'Ecole de natation pour s'y baigner.

En retournant dans sa cabine, après son bain, M. Derolez, s'est aperçu que son porte monnaie, contenant neuf francs, avait été enlevé.

Il prévint l'agent de service, qui fit part de ce vol à M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement qui a ouvert une information.

Un irascible chaudronnier. — Une discussion, à propos de travail, survenait, dimanche soir, vers six heures, dans un estaminet de la rue de Tourcoing, tenu par M. Ferdinand, entre un ouvrier chaudronnier, du nom de Vanderherten, dit *Grand Pierre*, demeurant rue des Sept-Ponts, et M. Jules Demailly, son ancien patron, qui habite rue de Dunkerque, à Tourcoing.

M. Demailly, pour éviter d'envenimer la discussion, sortit de l'estaminet, mais l'ouvrier le suivit et lui asséna sur la tête un coup si violent que le malheureux tomba inanimé sur le sol. L'agresseur prit la fuite.

On s'empressa de porter secours à M. Demailly, qui fut relevé avec une affreuse blessure à la tête d'où le sang s'échappait avec abondance.

M. le docteur Ballenghien, mandé en toute hâte, vint lui prodiguer ses soins.

Lundi matin, M. Demailly, alla déposer une plainte entre les mains de M. le commissaire de police du premier arrondissement, qui fit mettre l'agresseur en état d'arrestation. Vanderherten a été écroué au dépôt.

Outrages aux bonnes mœurs. — Le garde-champêtre Plachy a dressé dimanche soir un procès-verbal à la charge de deux jeunes gens pour outrages aux mœurs.

Un accident au hameau de la Vigne. — Dans l'après-midi, de lundi, vers trois heures, un jeune garçon de 14 ans, Albert Davrin, demeurant chez ses parents au hameau de la Vigne, en se garant près de son domicile pour laisser passer une voiture, une des roues du véhicule lui passa sur le pied droit, et lui écrasa l'orteil.

Le jeune homme a reçu les premiers soins de M. le docteur Lepoutre, qui l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital.

Un jeune homme peu commode. — Un jeune homme de vingt-cinq ans, du nom de César Alvoet, étant en état d'ébriété, s'est rendu dimanche soir vers dix heures, chez ses parents qui demeurent rue Saint-Jean.

Sur leur refus d'ouvrir, il enfonça la porte et fit un tel vacarme, que la police dut intervenir et le conduire au poste du troisième arrondissement où il fut écroué.

Un homme ivre. — Un père de famille de la rue de Condé, Louis Gossens, qui avait trop fêté toute la journée la dive bouteille, rentrait chez lui, dimanche, vers huit heures du soir.

A peine à la maison, il injuria sa femme, puis la battit; la malheureuse prit la fuite. Louis Gossens, n'ayant plus personne à qui s'en prendre, tourna sa colère sur son mobilier, et le brisa.

Une des voisines alla informer la police, qui arriva aussitôt, et pour mettre cet exalté dans l'impossibilité de continuer son vacarme, l'écroua au dépôt du poste de la place Sainte-Elisabeth.

Les jeux de hasard. — Dans l'après-midi de dimanche, vers deux heures et demie, la police a saisi tous les accessoires d'un jeu de hasard, installé quai de Marseille et appartenant au sieur Jules Lepoutre, âgé de 40 ans, journalier, demeurant rue Grétry, non sans avoir rédigé un rapport à sa charge, ainsi qu'à Stephane Desrain, âgée de 34 ans, journalière, demeurant rue Voltaire, cour Delcourt, qui l'assistait dans sa coupable industrie.

Quelques heures plus tard, le même individu se faisait encore surprendre par les agents et était de nouveau l'objet d'un procès-verbal.

Wasquehal. — *Découverte d'un cadavre.* — Lundi, vers neuf heures et demie du matin, un batelier aperçut, à la surface du canal de Wasquehal, au pont de la Masure, près le Blanc-Seau, le cadavre d'une jeune femme paraissant âgée de vingt-cinq à trente ans. Il s'empressa de le retirer à l'aide de cordages.

L'identité du cadavre n'a pu encore être établie. Voici son signalement : le corps était revêtu d'une robe et d'un jupon croisé noir, d'un corset gris, d'une chemise toute rapiécée, d'un corsage noir avec devanture en velours, de bas marrons remontés, de bottines en chevreau, qui ne paraissent pas avoir été confectionnées par un ouvrier cordonnier, et d'un mouchoir à petits carreaux bleus.

Dans les poches des vêtements on a trouvé un porte-monnaie contenant une broche et une pièce de dix centimes. Aux oreilles, une paire de boucles en doublé avec faux brillants.

Le corps, qui ne porte aucune trace de coups, a séjourné une dizaine de jours dans l'eau.

Il était déjà en voie de décomposition. La figure était complétement noircie.

C'est la seconde fois depuis cinq jours qu'on trouve un cadavre à la même place.

— *Un sauvetage.* — Un ouvrier de ferme, Emile Bayart, était dimanche soir en état d'ivresse. En longeant le canal, il tomba à l'eau à deux reprises à proximité de l'écluse du Moulin.

Un batelier, Alfred Voisenme, âgé de 20 ans, n'écoutant que son courage retira chaque fois l'ivrogne du canal.

— *Un vol.* — Dans la soirée de dimanche, un vol de sacs a été commis au préjudice de M. Joveneau, cabaretier et déchargeur de bâteaux. Aperçus en flagrant délit les maraudeurs ont pris la fuite. Plainte a été portée.

Annappes. — *Un vol.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, les époux Delattre-Garçon, cabaretiers au hameau de l'Hempempont, entendirent du bruit dans leur estaminet. Ils descendirent aussitôt, mais ne virent personne.

On avait perforé un volet de fenêtre extérieure mais n'ayant pu parvenir à défaire le crochet, les voleurs s'étaient introduits par derrière en ouvrant une fenêtre à guillotine. Quantité de vêtements et de provisions de bouche ont été emportés. On n'a aucun indice pouvant mettre sur la trace des coupables.

Communications diverses

Ecole de Natation. 19 juin. — Température de l'eau. — Huit heures du matin, 22 degrés 1[2; 5 heures du soir, 25 degrés.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LE DRAME DE LA RUE SAINTE-THÉRÈSE
A ROUBAIX

Tentative de meurtre suivie de tentative de suicide

Le quartier Sainte-Elisabeth a été mis en émoi, mardi matin, vers huit heures et demie, par un drame de famille qui s'est déroulé dans la maison portant le numéro 69 de la rue Sainte-Thérèse, occupée par M. François Cordonnier, âgé de 60 ans, gazier, son fils Emile, âgé de 25 ans, et la femme de ce dernier, Lucie Vanhorpe, 21 ans, ménagère.

Avant le drame

Lundi, le sieur François Cordonnier n'avait pas travaillé, ce qui lui arrive du reste assez fréquemment et avait bu plus que de raison, il était en outre rentré fort tard dans la nuit et s'était couché en proférant des menaces. Dans la journée, le gazier avait été vu à l'estaminet du *Parapluie*, rue de Lannoy, dans un grand état de surexcitation, provoqué, d'après le dire des témoins, « par le manque d'égards dont il était victime de la part de son fils, de sa bru et de ses autres enfants, deux filles, toutes deux mariées et qui habitent également Roubaix.

Cordonnier dormit-il cette nuit ou continua-t-il à boire chez lui? nul ne le sait; toujours est-il que, mardi, dès 8 heures du matin, il est sorti pour faire une nouvelle visite aux cabarets, puis est rentré fort ému vers 8 heures 1[2. C'est ici que se place le drame sanglant que nous allons enregistrer dans tous ses détails.

La tentative de meurtre

A l'entrée de son beau-père, Mme Emile Cordonnier, qui se trouvait dans la cuisine, s'était avancée et, lui ayant offert un bol de café, s'était mise en mesure de l'aller chercher; or, pendant que sa bru avait le dos tourné vers une armoire, M. Cordonnier prit dans une poche un fort revolver, calibre 9, braqua son arme vers sa belle-fille, et lâcha la détente, au moment précis où celle-ci se retournait.

Le coup de feu a atteint Mme Emile Cordonnier au-dessus du sein gauche. La malheureuse, surprise par cette brutale agression, prit la fuite en poussant des cris affreux et en ayant soin de fermer les portes de la cuisine, puis du corridor, ce qui lui permit d'éviter deux autres coups de feu que son beau-père avait déchargés en suivant sa victime.

De ces coups de feu, l'un au moins, ainsi que l'a déclaré plus tard Mme Emile Cordonnier, a été tiré dans la direction de la tête, car elle a entendu siffler une balle ; quant au second, le meurtrier ayant fait une chûte, il est probable que l'arme a dévié et que la balle est allée se perdre dans un mur ou dans le jardin qui avoisine la maison.

La blessée, bien que souffrant horriblement, sortit dans la rue et se réfugia chez M. Louis Vanhusse, un voisin, qui l'accueillit bien ; un peu plus tard, Mme François Ronsman, une amie de Mme Emile Cordonnier, vint réclamer la victime et l'emmena chez elle.

On étendit un matelas dans la cuisine et on y déposa la blessée en attendant l'arrivée de M. le docteur Delannoy, mandé en toute hâte, et de M. Emile Cordonnier, que son beau-père, M. Vanhorpe, père de la victime, était allé quérir à son travail, au local de la *Roubaisienne*, rue Jeanne d'Arc.

La tentative de suicide du meurtrier

Nous disons plus haut que, après le premier coup de feu, le meurtrier suivit sa victime en courant et, voyant rouge, fit tous ses efforts pour l'atteindre et l'achever — on sait qu'il n'y réussit pas.

Est-ce le désespoir de n'avoir pu mettre son sinistre projet à exécution, est-ce la peur, est-ce le remords, on ne sait encore; toutefois, ce qui est démontré, c'est que peu de temps après la fuite de la victime retentit un nouveau coup de feu auquel succéda un cri plaintif : le meurtrier venait de tenter de se suicider.

Il s'était appliqué le révolver sur la tempe droite, avait tiré, mais la balle n'ayant pu faire sa trajectoire, s'était aplatie sur la boîte crânienne et était allée se loger dans la fosse temporale près de l'arcade sourcillière. L'homme tomba et, dans sa chûte, il